

## **Avis n° 78 du 4 juillet 2017 du Conseil national de l'alimentation relatif à l'alimentation en milieu hospitalier**

04/07/2017

Le Conseil National de l'Alimentation est une instance consultative indépendante, placée auprès des ministres chargés de l'agriculture, de la consommation et de la santé. Pour la première fois, il formule des recommandations générales, des recommandations pour une offre à l'attention des patients mobiles et/ou autonomes et des recommandations pour une offre à l'attention des patients alités ou demeurant en chambre. En annexe, il présente sept fiches : le patient, usager de l'alimentation en milieu hospitalier; les acteurs de l'offre alimentaire en milieu hospitalier; les étapes de la restauration hospitalière; les modes de gestion; la structure du coût d'un repas; les données générales sur le système de santé français; l'historique de l'alimentation à l'hôpital.